



Notre objectif,
VOTRE REUSSITE !!!

CHAMBERY
248-250 rue Nicolas Parent
☎ 04 79 62 08 73
N° agrément E 19 073 0005 0

SAINT ALBAN LEYSSE
394 rue de la Perrodière
☎ 04 79 85 09 54
N° agrément E 19 073 0006 0

✉ autocoledesalpes@gmail.com
automotocoledesalpes.fr

PROGRAMME DETAILLE FORMATION AM

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir les connaissances techniques, réglementaires, et de sécurité routière permettant de pouvoir conduire un cyclomoteur ou un quadricycle léger en toute sécurité.

Compétences et sous compétences travaillées :

PROGRAMME DE FORMATION DU BREVET DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE CORRESPONDANT À LA CATÉGORIE AM DU PERMIS DE CONDUIRE

Permis AM PROGRAMME DE FORMATION **BSR**
OPTION CYCLOMOTEUR ET OPTION QUADRICYCLE LÉGER À MOTEUR

8 h au moins

<p>Séances 1 Échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite</p> <p>Expression et échanges sur le respect des règles (réglementation, règles de circulation)</p> <p>Expression et échanges sur des grandes thématiques de sécurité routière (alcool, consommation d'énergie ou de carburant, utilisation de médicaments)</p> <p>Échanges sur l'efficacité du comportement des autres usagers de la route sur son propre comportement de conducteur</p>	<p>Séances 2 Formation à la conduite hors circulation</p> <p>Les équipements obligatoires pour la conduite d'un cyclomoteur ou d'un quadricycle</p> <p>Le comportement des principaux usagers de la route de la conduite ou du quadricycle</p> <p>Les interdits d'obligations du véhicule pour l'entretien et la sécurité de la conduite</p> <p>La maîtrise technique du véhicule hors circulation</p>	<p>Séances 3 Code de la route</p> <p>La signalisation verticale et horizontale : conseils, la signalisation et comment la lire</p> <p>Les règles de circulation : connaître les principales règles et comprendre leur rôle</p>	<p>Séances 4 Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique</p> <p>Observer le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qui a été réglé ou non dans la circulation</p> <p>Savoir et reconnaître le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qui a été réglé ou non dans la circulation ou pour la route</p> <p>S'entraîner et s'habituer avec un cyclomoteur ou avec un quadricycle léger à moteur</p> <p>Respecter les règles de circulation : signalisation, règlementation, respect des autres usagers</p> <p>Adopter l'attitude en fonction de son capacité, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des différents usagers (autres usagers, comportement des lieux, vitesse)</p> <p>Appréhender et maîtriser les distances de sécurité latérales et longitudinales en toute situation</p> <p>Respecter un usage Adéquater une trajectoire adéquate</p> <p>Choisir la position sur la chaussée</p> <p>Franchir les différents types d'intersections</p> <p>Changer de direction</p>	<p>Séances 5 Sensibilisation aux risques</p> <p>Observer et reconnaître les différents usagers de la route et les connaître les plus concernés impliqués en cas d'accident</p> <p>Les risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et des quadricycles légers à moteur et les connaître les plus concernés impliqués en cas d'accident</p> <p>Les risques dus au défilage : impact de la réglementation et du comportement des usagers et les connaître les plus concernés impliqués en cas d'accident</p> <p>Les principes de la conduite : conduite, comportement, règles</p> <p>La vitesse et ses conséquences sur la conduite, l'équilibre, l'adhérence, la consommation, l'usure, l'entretien</p> <p>Le prise en compte des autres usagers vulnérables : piétons, cyclistes, motocyclistes</p> <p>L'importance et la pression des pairs sur le comportement de leur conducteur</p>
--	---	---	---	--

Lieux où se déroule la formation

SALLE :
PSTE :

CODES ROUSSEAU

PUBLIC VISE ET PREREQUIS

- Avoir 14 ans
- Savoir lire et écrire la langue Française
- Nota : il faut avoir obtenu l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière de premier ou second niveau (ASSR) ou à défaut l'Attestation de Sécurité Routière (ASR).

DUREE DE LA FORMATION ET MODALITES D'ORGANISATION

Durée de la formation : 8 Heures de conduite Minimum
Lieu de la Formation : Chambéry
Date(s) : Nous consulter

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation
- Alternance de théorie et de pratique

- Salles de cours équipées de moyens multimédias
- Véhicules adaptés à l'enseignement
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques et le livret d'apprentissage
- Aire de maniabilité non ouverte à la circulation

SUIVI PEDAGOGIQUE

- Un livret d'apprentissage est utilisé pour suivre l'acquisition ou l'amélioration des compétences en formation
- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...

ENCADREMENTS INTERVENANTS

Enseignant de la conduite et de la sécurité routière et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

RESULTAT ATTENDU

Permis de la catégorie AM

SANCTION DE LA FORMATION

- Délivrance d'une attestation de formation permettant de faire la demande d'obtention de titre « permis AM »

ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION PRATIQUE DU BREVET DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

CODES ROUSSEAU

Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 8 novembre 2012 fixant les conditions d'obtention du Brevet de Sécurité Routière correspondant à la catégorie AM du permis de conduire.

Nom de l'organisme de formation : _____

N° d'agrément : _____ N° de SIBEN ou SRET : _____

Adresse : _____

Date et lieu de délivrance de l'agrément préfectoral : _____

atteste que :

Nom de famille : _____

Nom d'usage : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

a suivi les sept heures de formation pratique :

option cyclomoteur option quadricycle léger à moteur

Date de délivrance de l'attestation : _____

Signature du bénéficiaire de la formation : _____

Cachet de l'organisme ayant dispensé la formation et signature du titulaire de l'agrément : _____

Le titulaire de la présente attestation, pendant une durée de quatre mois à compter de la date de sa délivrance, est autorisé à conduire, sur le territoire national, les cyclomoteurs ou les quadricycles légers à moteur.

ACCESSIBILITE A LA FORMATION-INFORMATION HANDICAP

- Chaque situation de handicap étant unique, nous vous demandons de préciser à l'inscription votre handicap. Nous pourrions ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et de mise en œuvre de la formation. L'accessibilité aux locaux de la formation est sous la responsabilité de l'organisme accueillant. La formation est délivrée au moyen de supports visuels commentés, et donc accessible à toute personne pouvant les suivre, y compris munie le cas échéant d'équipements adaptés.